CONTRE LE PROJET RATP, LE COMBAT CONTINUE

Beaucoup d'entre vous pensent que les travaux en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse sont presque terminés. Détrompez-vous !

CONTRE LE PROJET RATP, LE COMBAT CONTINUE !

- Facebook
- Twitter
- Google+
- Email

Link

Embed

Copy and paste this HTML code into your webpage to embed.

Les travaux engagés depuis l'été 2016 par la RATP ne concernent que la première phase du projet (**en bleu** sur le schéma ci-dessous). La seconde phase (**en rouge**)

consistera à créer 4 voies de garage supplémentaires. Or ces installations transformeront notre gare **en un véritable site industriel, annexe de Massy.**

Une fois en service, ces aménagements :

- Engendreraient de nombreuses nuisances (circulations à vide de nuit, bruit, lumière) que la RATP rend volontairement illisibles dans ses rapports. La vidéo plus haut ne sera plus un cas exceptionnel de manoeuvre bruyante.
- Entraineraient des circulations de trains sans passagers jusqu'à Orsay ou Massy. Aucun bénéfice pour les usagers au sud de ces gares,
- Coûteraient près de **30 Millions d'€** (en plus des **33 M€** de la phase 1),
- Nécessiteraient des murs de soutènement allant jusqu'à **6m de hauteur**. Si si, c'est bien 6m sur les plans de la RATP, et cela sans compter le train au-dessus.

Savez-vous que le STIF et la Municipalité envisagent, près de la gare, la construction d'un parking relais de 380 places ?

Un parking complémentaire près de la gare, nous sommes nombreux à l'attendre, mais pas à n'importe quel prix !

- Le nombre de places est imposé par le STIF. Ce projet, totalement disproportionné va accroitre les problèmes de circulation dans un centre-ville déjà saturé,
- La commune devrait participer au financement à hauteur de **4M€**. Comment pourrait-elle, dès lors, financer les autres équipements publics tant attendus (centre de loisirs, restaurant scolaire),
- Le tarif mensuel pourrait être **multiplié par 4 (environ 56€/mois avec Pass Navigo)**,
- Cette augmentation de tarifs ne bénéficierait pas à la commune.

STOPPONS CE PROJET D'EXTENSION

DEMESURÉ !

Suite, aux irrégularités constatées dès la phase 1 au regard du code de l'environnement, « Riverains du RER B Saint-Rémy » et l'Union des Amis du Parc ont engagé un recours juridique. Le collectif soutient financièrement cette première action et doit se doter des moyens d'agir pour le futur grâce à vos dons. Nous remercions vivement nos premiers contributeurs.

Rejoignez-nous sur le site :
https://www.helloasso.com/associations/collectif-pole-gare-saint-remy

Pour en savoir plus…

Les actions menées ces dernières années ont permis d'obtenir l'abandon de la voie de garage 12 ainsi que celui du tiroir de retournement en arrière gare (Délibération du 22/3/2017). Malgré cela, le projet reste surdimensionné, onéreux, très impactant et insuffisamment justifié comme le relève de nouveau l'Autorité Environnementale (Ae) dans son deuxième rapport du 27/9/2017.

Non à l'abandon du projet de voies de garage supplémentaires sur la réserve foncière « RER B » du site de Massy/Palaiseau, à proximité des ateliers de maintenance, au profit des travaux du Grand Paris Express !

Certes, le site de Massy va subir de nombreuses modifications avec l'intégration des gares du Tram-Train Massy-Evry (TTME) et de la ligne 18 du Grand Paris Express. Mais les études d'implantation des voies de garage à Massy existent, la faisabilité a été démontrée et les réserves foncières sont clairement identifiées dans le schéma directeur de 2013.

La RATP & le STIF sacrifient donc sciemment l'entrée du Parc Naturel Régional avec une vision à court-terme qui priorise aveuglément le Grand Paris Express.

Le choix de la taille du parking (380 places) serait basé sur les besoins liés aux flux en provenance des communes limitrophes et à la suppression de places en centre ville. L'inadaptation de ce quartier à de tels flux, l'asphyxie actuelle par la circulation du centre ville ne sont pas pris en compte ! L'Ae demande d'ailleurs à la RATP d'intégrer les éléments concernant ce parc relais dans son étude

d’impact.

Un tel projet coûterait cher : environ 40 M€. La Département et le STIF le financeraient à hauteur de 90%, ce qui laisserait 4M€ à la charge de la commune. Cela représenterait plus d’un an de budget d’investissement.

Le parking prévu serait géré par un opérateur privé et ne rapporterait aucun subside à la commune. Cela signifierait une augmentation de tarif pour l’usager. Pour exemple, voici une comparaison de tarifs :

Tarif actuel	St Rémy		parking à Orsay Dubreuil	
	Habitant	Hors commune	Avec Pass Navigo	Sans Pass Navigo
Jour (base 10h30)	1 €	3 €	5.9 €	
Semaine	3,50 €	12 €	17,00 €	25,50 €
Mois	14 €	48 €	56,60 €	89,30 €

Pensons autrement ! Arrêtons les projets disproportionnés, basés sur des solutions du passé, qui ne répondent ni aux besoins de la population, ni ne préparent aux futures mobilités !

Le Collectif Pôle Gare Saint-Rémy est soutenu par les associations :

- EPAC (Ensemble pour un autre cœur de ville)
- Les Habitants de Beauséjour
- Les Habitants du Quartier du Rhodon
- MDB (Mieux se déplacer à bicyclette)
- Quartier du Petit Chevincourt
- Riverains du RER B Saint-Rémy
- SRE (Saint-Rémy Environnement)
- UAP (Union des Amis du Parc)
- VHSR (Vivre les Hauts de Saint-Rémy)
- COURB (Comité des usagers du RER B)

Octobre 2017

Lien vers version imprimable : Le combat n’est pas terminé! Octobre 2017

L'Autorité environnementale rend un avis sur la 2ème étude d'impact de la RATP

En juin 2017, la RATP a redéposé une étude d'impact sur son projet à Saint-Rémy-lès-Chevreuse auprès du CGEDD.
L'**Ae** a donc rendu fin septembre son avis sur la 2ème étude d'impact de la RATP.

- Les avis de l'Autorité environnementale
- L'avis sur la 2ème étude d'impact de la RATP:
 - lien sur notre site
 - Lien sur le site **Ae**

Cet avis très détaillé est nécessaire à la RATP avant de lancer en 2018 l'enquête publique sur son projet et elle devra apporter des réponses aux remarques faites. Nos actions reste donc absolument pertinentes et nécessaires.

Car des remarques il y en a tout autant que pour son premier dépôt (Cf. notre message ici sur le 1er avis).

Par exemple :

- Phase 2 et 1 déjà lancée : les « deux ensembles de travaux appartiennent à un même projet » et le découpage nuit à la clarté du dossier.
- Solutions alternatives : demande d'expliciter les raisons pour lesquelles d'autres sites n'ont pas été retenu, notamment Massy,
- Etudes acoustiques : toujours insuffisant malgré un renforcement du dossier par la RATP (qui prétend toujours qu'il n'y aura pas d'aggravation de nuisances), demande de clarifier et d'inclure toutes les sources (claquements et crissements).
 L'**Ae** rappelle que des législations différentes s'appliquent pour la circulation des trains et pour les trains garés (bruits de voisinage, moins permissive).

- Le parking relais : l'étude d'impact soit modifiée en conséquence si nécessaire

Nous regrettons de n'avoir toujours pas pu obtenir cette 2ème Etude d'Impact de la part de la RATP, contrairement à la première étude de fin 2016 que la RATP avait fournie (mais après que l'Ae ait rendu son avis). Nous n'avons donc pu essayer de déchiffrer nous-même les études acoustiques évoquées par l'**Ae**.

La presse en parle : Toutes les Nouvelles 78

Le Collectif lance un appel à financement participatif

10 € pour stopper le projet d'extension de voies de garage à Saint-Rémy

L'entrée du Parc Naturel ne doit pas être transformée en site industriel !

Afin de financer la bataille juridique pour préserver la gare de St Rémy-lès-Chevreuse et son environnement, le Collectif lance un appel à financement participatif sur la plateforme HelloAsso.

Cette action nous permettra d'une part de recueillir les sommes nécessaires à ce combat et d'autre part de lister officiellement les donateurs comme lors d'une pétition.

N'hésitez à aller sur le lien ci-dessous et à passer le mot.

10 € pour stopper le projet d'extension de voies de garage à Saint-Rémy

Le Grand Paris – mise-au point

Comme les lignes du Grand PAris (notamment la L18) semble être l'élément perturbateur sur les grandes gares comme Massy, nous devons nous y intéresser.

Alors commençons par les nouvelles sur son financement :

Transports : la facture très salée du Grand Paris Express

Selon Mobilettre, lors de la réunion du 2 août, « le Premier ministre a évoqué explicitement les lignes 17 (Saint-Denis Pleyel – Le Mesnil-Amelot) et 18 (Orly – Versailles), susceptibles d'être reconsidérées dans leur calendrier et leur dimensionnement ». Ces deux lignes coûteraient environ 5 Mds€, pour un trafic voyageur relativement faible (seulement 15 000 voyageurs par heure sur la 17 et 50 000 à 100 000 sur la 18). Pas sûr, dans ces conditions, que ces lignes voient le jour dès 2024 comme cela est actuellement prévu…

Les JO c'est gagné,mais le Grand Paris Express ça coince très fort

S'il fallait ne retenir qu'un seul chiffre, le voilà: 35 milliards d'euros. Il fait d'autant plus mal que les ministres réunis le 2 août dernier par le Premier ministre l'ont mis en rapport avec une estimation initiale de 2010 à… 22 milliards!

De 22 à 35 milliards, alors que les travaux ne font que commencer: où s'arrêtera-t-on?

Le Collectif devient une Association

Le « Collectif » se transforme en Association de type 'Loi 1901' afin de le doter des attributs des associations :

1. Responsabilité reconnue liée à la notion de personne morale
2. Trésorerie avec compte à but non lucratif
3. Conseil d'Administration élu en Assemblée Générale, gérant l'association et prenant les décisions importantes
4. Un Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) gérant l'Association au quotidien.

Les statuts sont désormais déposés et consultables, de même que son CA qui a été élu lors de l'Assemblée du 14/06.

Presentation AG 2017-06-14

Comme expliqué lors de notre AG, grâce à ces nouveaux statuts nous sommes en train de préparer le lancement d'un appel à mobilisation et financement pour soutenir nos futures actions. Une plateforme comme Halloasso pourrait être ainsi utilisée et nous ne tarderons pas à vous en faire part dès que l'opération sera prête.

Enfin, suite aux dernières législatives nous avons rencontré notre nouveau député pour lui présenter notre avis sur le projet , en insistant notamment sur les précautions à prendre sur les aménagements autour de gare.

Le Collectif dit NON à l'invitation de la RATP à des ateliers d'aménagement

Suite à l'invitation envoyée par la RATP pour participer à des ateliers les 04/05, 16/05 et 08/06 concernant :



- *« Aménagement paysager le long de la rue Ditte »*
- *« Réaménagement du faisceau ferroviaire à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Schéma directeur du RER B »*

nous avons répondu, conformément à notre position annoncée le 12/04/2017, que **le Collectif ne participera pas et ne s'associera pas à ces démarches qui reposent sur le projet de 5 nouvelles voies à Saint-Rémy que nous contestons.**

Conférence de Presse le 12/04/2017

La gare d'entrée du Parc naturel de Chevreuse transformée en annexe du site industriel de Massy

Suite à la décision du STIF du 22 mars (20170322 – Délibération ph2 –

N143-144R-SD-RERBSud) :

- approuvant le projet de la RATP de créer cinq nouvelles voies de garages à Saint-Rémy-lès-Chevreuse,
- ceci en dépit des demandes d'alternatives et des projets initiaux permettant de placer à Massy ces cinq voies,
- ceci pour prioriser les travaux de la ligne 18 sur l'aménagement du l'épine dorsale' que constitue le RER B,

le collectif **« Pôle gare Saint-Rémy«** et ses associations membres ont organisé une **conférence de presse mercredi 12 avril** à l'auberge *Au Bord du Lac* de Saint-Remy-les-Chevreuse

Nous avons présenté à cette occasion le projet de la RATP et les différentes actions que nous avons prévu d'engager.

- Support du communiqué : 20170412-RERB-Saint-Rémy-Info Presse
- Extraits de la Conférence réalisés et publiés par l'EPAC le 26 Avril 2017
- Vidéo montrant les bruyances actuelles :
 - SR Départ Train -côté Nord.
 - SR Départ Train -côté Sud

Concrètement, une plainte va être déposée auprès du procureur de la République à l'encontre de la RATP pour infraction au code de l'environnement et un recours auprès du tribunal administratif pour défaut d'étude d'impact.

Par ailleurs, nous avons annoncé que nous ne participerons pas aux ateliers de concertation sur les aménagements paysagers proposés par le STIF et la RATP, ateliers que nous estimons contre-productifs et hors-sujet pour traiter les demandes du Collectif.

Des articles ont été publiés sur cette Conférence dans :

- « Toutes les Nouvelles » édition de Rambouillet : 20/04/2017 article
- « Le Républicain de l'Essonne » édition : 20/04/2017 article
- « Le Parisien«



Création Association « Riverains RER B Saint Rémy »

En réaction à l'arrivée du projet RATP et aux travaux engagés, des riverains du RER B se sont regroupés et ont créé l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Bienvenue à cette nouvelle association.

C'est désormais la 10ème association membre de notre Collectif et ses représentants participent au Comité de Pilotage de notre Collectif.

Contact : riverainsrerb@gmail.com

17-04-04 Communiqué Riverains_Pôle Gare

Association « Riverains RER B Saint Rémy »

Depuis 2003, les opérateurs de la ligne B du RER n'ont de cesse de concentrer les voies de stationnement et de retournement en bout de la ligne sud. Ce faisant, ils donnent la primeur aux considérations techniques d'exploitation sur le cadre et les conditions de vie des résidents riverains.

Déjà, dans les années 2000, les saint-rémois se sont mobilisés pour faire échec à l'installation incongrue d'une station de lavage.

- Constatant un crescendo de nuisances et de pollutions sonores, visuelles et vibratoires, subies au quotidien par les riverains en lien avec l'exploitation de la gare, de jour comme de nuit,
- Constatant que les travaux que chacun peut observer aujourd'hui en fond de vallée s'inscrivent dans une vaste opération de concentration de voies de stationnement/retournement des rames SNCF/RATP en gares de Saint Rémy-lès-Chevreuse et de Robinson,
- Considérant que cette opération est éminemment contestable eu égard aux densités d'habitation en bouts de lignes et, pour ce qui concerne les saint rémois, au caractère exceptionnel du site de Saint Rémy, de la haute vallée de Chevreuse et du Parc Naturel Régional qui en forme l'écrin,
- Constatant que l'opération, par son ampleur, par son impact sur les conditions de vie des riverains, sur les paysages du fond de vallée et sur les patrimoines donne lieu à un déploiement ferroviaire incongru en gare de Saint Rémy

Des riverains du RER B à Saint Rémy-lès-Chevreuse se sont regroupés et ont créé l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Ainsi, ils entendent, en lien avec les collectivités territoriales, avec les collectifs constitués, avec les initiatives citoyennes et associatives, se donner les moyens d'enrayer un processus de dégradation des conditions de vie en Haute Vallée de Chevreuse, dans le respect des exigences environnementales, paysagères et patrimoniales d'un site exceptionnel aux portes de la capitale.

Constitués en personne morale, ils appellent tous les acteurs concernés, notamment la municipalité de Saint Rémy-lès-Chevreuse, le « Collectif pôle gare », l' « Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse » et à tout un chacun, résident ou visiteur, à apporter leur soutien à la démarche de l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Marie-Louise Cariou	*Yves Darcourt Lézat*	*François-Marie Bréon*	*Frédéric Meyer*

Membres fondateurs

Contacts

- Marie-Louise Cariou Présidente

- Yves Darcourt Lézat Secrétaire Général

riverainsrerb@gmail.com

A noter : « Toutes les Nouvelles » a salué cette création dans son édition du 12/04/201 : TLN Rambouillet 170412p23

Vers Toutes-les-Nouvelles

17/03/17 : Visite du chantier de la RATP à Saint-Remy

VISITE DU CHANTIER DE LA RATP A SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE du 17 mars 2017

COMPTE-RENDU DES ECHANGES : 170317_CR_Visite chantier_assos_V3

Approbation par le STIF du projet RATP

La RATP a présenté le 22 mars son projet pour la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse au Conseil d'Administration du STIF, donneur d'ordre de la RATP.

Le STIF a « Approuvé » le projet présenté par la RATP.

Nous regrettons cette décision et aurons l'occasion de revenir dessus dans les prochains jours.

lien vers le document sur site du STIF

20170322 – Délibération ph2 – n144d-stremy

Elements dossier ainsi approuvés :

- ***Abandon de la phase 3 ,*** *c'est-à-dire l' « hypothèse d'un tiroir de retournement en arrière-gare (rue de Limours) »*
- ***Abandon de la voie 12*** *dans la phase 2,*

MAIS AUSSI, malheureusement,

- ***Approbation de tout le reste du schéma,*** *avec la création à Saint-Rémy des* ***nouvelles voies 6, 8, 10 et 4T*** *(prolongation) de la* ***phase 2.***